

**BUDGET PRIMITIF 2021
RAPPORT DE PRESENTATION**

Le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal le 25 février dernier a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2021.

Pour mémoire le Compte Administratif 2020 fait apparaître un résultat global de clôture (avant prise en compte des restes à réaliser) : 3 234 481.98 €

Ainsi réparti :

- Investissement : + 684 614.17 € (R001 exercice suivant)
- Fonctionnement : + 2 549 867.81 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté 700 000.00 €
- Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 1 849 867.81 €

Après reprise des résultats de l'exercice 2020, l'équilibre du budget 2021, en mouvements réels, se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 945 017,00	11 665 598,91
Investissement	10 537 696,61	8 817 114,70
Total des mouvements réels	20 482 713,61	20 482 713,61

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2021 s'établissent à 9 945 017 €. Elles sont en progression de 5.65% (+ 531 584 €) de BP 2021 à BP 2020.

Chapitres	Libellés	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
011	Charges à caractère général	1 295 602,00	1 452 034,00	+12,07%
012	Charges de personnel	4 652 500,00	5 015 000,00	+7,79%
014	Atténuation de produits	2 570 006,00	2 587 500,00	+0,68%
65	Autres charges de gestion courante	572 882,00	579 983,00	+1,24%
66	Charges financières	315 468,00	291 600,00	-7,57%
67	Charges exceptionnelles	6 975,00	18 900,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		9 413 433,00	9 945 017,00	+5,65%

↳ **Charges à caractère général (011) + 12.07% (+ 156 432 €)**

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures et prestations diverses nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

L'augmentation du chapitre 011 s'explique principalement par :

- La souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour les projets de restructuration de l'école la Boétie et la création du 4^{ème} groupe scolaire (95 000 €),
- La création d'une ligne dédiée à la transition écologique pour l'acquisition de matériel éco-responsable pour les habitants, les animations autour de la mobilité et de l'environnement, la cotisation au Parc National Régional (14 200 €),
- L'indemnité et le remboursement des charges versées pour l'installation provisoire du Pôle Aménagement du Territoire à Aloha (17 000 €),
- Des frais supplémentaires relatifs à l'achat de produits d'entretien liés à la crise sanitaire (+ 7 000 €),
- Une légère augmentation des achats de repas au Sivom (+3 350 €) et des frais d'alimentation pour les structures APS et Repaire (+5 400 €), suite à une hausse de la fréquentation et à la nature des repas distribués (pique-nique coût plus élevé),
- Une anticipation du coût de la fourniture d'énergie (+ 17 700 €).

↳ **Charges de personnel (012) + 7.79% (+362 500 €)**

Cette évolution s'explique principalement par :

- Des évolutions réglementaires :
 - La revalorisation des carrières prévue dans le cadre du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) se poursuit + 27 000 €,
 - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations, par suite de réussite à un concours. Il représente 5 000 €,
 - La prime de précarité 25 770 €, versée aux agents contractuels de la fonction publique en fin de contrat. Cette disposition concerne les contrats à durée déterminée (CDD) conclus à compter du 1er janvier 2021. Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus,
 - L'organisation des élections départementales et régionales des 13 et 20 juin prochains (13 000 €).
- Et conjoncturelles pour répondre aux besoins de la population :
 - Le renforcement des effectifs des services scolaire et enfance jeunesse pour faire face à la hausse de la fréquentation des accueils et aux besoins supplémentaires engendrés par la crise sanitaire (mesures sanitaires + gestion des absences),
 - Un développement des effectifs qui concernent les services communication, CCAS (conseiller numérique) et moyens généraux,
 - La création d'un poste d'ATSEM à l'école Jean Pometan en septembre suite à l'ouverture d'une classe maternelle en septembre 2021,
 - L'effet année pleine du recrutement du chargé de mission pour la transition écologique et mobilité,
 - Le développement des cours dispensés par l'école de musique pour résorber les listes d'attente et l'augmentation des heures d'enseignement.

↳ Atténuation de produits (014) + 0.68% (+17 494 €)

Pour mémoire, les atténuations de produits sont constituées :

- Du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation destiné à prélever les ressources de certaines collectivités (intercommunalités et communes) pour les reverser au moins favorisées. Le montant à la charge de la commune est estimé à 86 500 € en 2021,
- De l'attribution de compensation (AC) versée à Bordeaux Métropole. Suite au transfert de compétences des communes à la Métropole et à la mutualisation d'une partie de ses services au 1er janvier 2016, la ville verse une AC à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue annuellement afin d'intégrer les transferts éventuels de nouvelles compétences et les révisions des niveaux de service. Le montant de l'AC de fonctionnement s'établit pour 2021 à 2 501 000 € (contre 2 495 006 € en 2020).

↳ Autres charges de gestion courante (65) +1.24% (+7 101 €)

- Légère augmentation liée notamment à l'effet « année pleine » de l'évolution des indemnités des élus après le changement de catégorie (passage aux 10 000 habitants),
- A noter un transfert de certaines subventions aux associations sur le budget du CCAS (TECHNOWEST pour un total de 23 407 €). La subvention versée au CCAS est par voie de conséquence augmentée à hauteur du montant des subventions transférées et s'élève donc pour l'année 2021 à 55 300 €.

↳ Charges financières (66) -7.57% (-23 868 €)

Elles comprennent les intérêts de la dette et d'éventuels frais financiers. La baisse de ce poste s'explique par l'extinction naturelle de l'encours de la dette existante considérant l'absence de recours à de nouveaux emprunts depuis 2016.

II – Les recettes réelles de fonctionnement

On observe une progression globale des recettes de fonctionnement de 2.92 %.

Chapitres	Libellés	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
70	Produits des services et du domaine	263 970,00	412 370,00	+56,22%
73/74	Impôts, taxes et compensations fiscales	9 382 931,00	9 530 384,00	+1,57%
	Dotations et subventions	941 974,00	874 666,00	-7,15%
75	Autres produits de gestion courante	24 850,00	98 148,91	
013	Atténuation de charges	40 000,00	50 000,00	+25,00%
77	Produits exceptionnels	600,00	30,00	
TOTAL RECETTES REELLES		10 654 325,00	10 965 598,91	+2,92%

↳ **Produits des services et des domaines (70) + 56.22% (+ 148 400 €)**

Cette augmentation de BP à BP s'explique par une estimation prudentielle au BP 2020 du produit des redevances périscolaires dans le contexte du confinement de l'époque. Le produit 2021 a été réajusté afin de répondre à la fois à l'exigence de « prudence » liée au contexte sanitaire et à la tendance constatée d'augmentation de la fréquentation.

A noter également, une recette provenant des coupes de bois notifiée en ce début d'année pour un montant de 23 140 €.

↳ **Impôts, taxes et compensations fiscales + 1.57% (+ 147 453 €)**

La réforme de la fiscalité applicable au 1^{er} mars 2021 prévoit, pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), le transfert à compter de 2021 de la part Départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), par « redescende » du taux 2020 du Département. Ainsi, la Commune du Taillan qui percevait un produit égal à : *base fiscale x taux communal (30%)* percevra désormais : *base fiscale x (taux communal (30%) + taux départemental (17.46%))*.

Afin que le produit de TF supplémentaire perçu coïncide avec le montant de TH perdu, le niveau de recettes de TFPB sera modulé par l'application d'un coefficient correcteur destiné à garantir le même niveau de recettes fiscales qu'en 2020.

Sur ces bases, le produit fiscal 2021 prévisionnel s'établit au niveau des recettes 2020 perçues soit 8 533 000 €.

A noter par ailleurs sur ce chapitre, le réajustement du produit des droits de mutation (400 000 €) par rapport au réalisé 2020.

↳ **Dotations et subventions -7.15% (- 67 308 €)**

La baisse sur ce chapitre s'explique notamment par :

- La fin de certains contrats aidés et de fait de l'arrêt de l'aide de l'état relative à ce dispositif (- 30 000 €),
- La poursuite de la baisse de la DGF (- 37 000 €).

↳ **Autres produits de gestion courante (75) (+73 298.91 €)**

L'augmentation sur ce chapitre, s'explique par l'inscription d'un acompte à hauteur de 83 049 € sur le reversement prévisionnel de l'excédent dégagé du budget annexe du lotissement curé suite à la vente des terrains.

Par ailleurs, sur ce chapitre, nous constatons la baisse des revenus des immeubles (- 8 400 €) : fin du contrat de location avec LAN EDERRA suite à l'acquisition de la parcelle, et fin du contrat avec l'école Montessori à compter de juillet 2021.

↳ **Atténuation de charges (013) + 10 000 € (+25%)**

Ajustement des indemnités journalières liées aux remboursements des absences maladies, selon la réalisation des années antérieures.

↳ Produits exceptionnels (77) – 570 €

En 2020 nous avons perçu sur cette ligne un mécénat relatif au fonds d'urgence Covid 19, non prévu cette année.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes réelles de la section d'investissement se présentent comme suit :

Chapitres	Dépenses	BP 2020	BP 2021
Opérations d'équipement		5 333 738,44	8 167 330,00
20	Immobilisations corporelles	68 297,56	95 000,00
204	Subventions d'investissement versées	320 204,00	307 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 505 707,71	1 337 307,00
23	Immobilisations en cours	1 312 694,54	515 523,00
20171	Classe Jean Pometan	209 210,07	-
20172	Dortoir la Boétie	470,74	-
20181	4ème groupe scolaire	1 193 600,00	4 500 000,00
20182	Restructuration élémentaire la Boétie	723 553,82	1 412 500,00
Opérations financières		854 500,00	928 048,91
16	Remboursement emprunts (capital)	853 500,00	845 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	83 048,91
Total dépenses réelles d'investissement		6 188 238,44	9 095 378,91

Chapitres	Recettes	BP 2020	BP 2021
Recettes d'équipement		1 632 320,00	5 052 670,22
13	Subventions d'investissement	772 320,00	1 481 230,00
16	Emprunts	860 000,00	3 571 440,22
Opération financières		1 978 285,17	2 876 327,81
10	FCTVA / Taxe d'aménagement	290 670,40	320 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 687 614,77	1 849 867,81
24	Produits de cessions d'immobilisations	-	706 460,00
Total recettes réelles d'investissement		3 610 605,17	7 928 998,03

I – Les dépenses réelles d'investissement

Elles sont en forte hausse par rapport à 2020 pour répondre aux besoins générés par les travaux de construction du 4^{ème} groupe scolaire et de restructuration de la Boétie.

↳ Les dépenses d'équipement :

Ces dépenses d'équipement sont constituées par des opérations structurantes pluriannuelles (projets scolaires), mais également par des dépenses récurrentes (gros entretien, achats de matériels et mobiliers, attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole).

Le budget 2021 présente un volume d'équipement (propositions nouvelles + restes à réaliser) de 9 609 647.70 € ainsi réparti :

• **Restes à réaliser 2020** **1 442 317.70 €**

Dont principalement :

- Acquisitions foncières (500 000 €),
- Surcharge foncière (150 000 €),
- Travaux d'éclairage public, d'enfouissements de réseaux (notamment les reliquats des projets du Four à Chaux, du chemin du Chai, la sécurisation de la RD1, ...), géoréférencement (360 000 €),
- Travaux et acquisitions diverses dans les écoles (75 000 €),
- Travaux dans les bâtiments (225 000 €).

• **Dépenses nouvelles 2021** **8 167 330.00 €**

- Lancement des travaux de construction du 4^{ème} groupe scolaire (4 500 000 €),
- Poursuite des travaux de restructuration de l'école La Boétie (1 412 500 €),
- Transition écologique et mobilité : jardins partagés, plantations d'arbres, poulailler, matériel éco-responsable et participation pour l'acquisition de vélos électriques (24 700 €)
- Cimetière : aménagement des allées, rénovation des concessions, de l'ossuaire, construction de cavurnes (120 000 €),
- Acquisitions foncières : parcelles cimetière (emplacement réservé pour un montant de 750 000 €), parcelles forestières (40 000 €) et parcelles agricoles (36 000 €), soit 854 000 € au total frais de notaire inclus,
- Surcharge foncière (160 000 €),
- Aménagement technique de l'Auditorium (21 500 €),
- Obligation règlementaire et de sécurité (défibrillateurs et cloisonnement coupe-feu des locaux TGBT) (55 000 €),
- Accessibilité des bâtiments (75 000 €),
- Réhabilitation de locaux (bureaux pour les agents) (100 000 €),
- Vidéoprotection phase 2 (150 000 €),
- Poursuite de la reprise des aires de jeux (20 000 €),
- Eclairage public et géoréférencement des réseaux (105 000 €),
- Poursuite de l'aménagement paysager de l'école maternelle Jean Pometan (29 500 €).

↳ **Les dépenses financières :**

- Constituées notamment du remboursement en capital de la dette (845 000 €), celui-ci est en légère baisse par rapport au BP 2020,

II – Les recettes réelles d'investissement

Les collectivités financent leurs équipements au moyen de l'épargne dégagée de la section de fonctionnement, des cessions d'actifs, des dotations et d'éventuelles participations reçues en investissement, et, du recours à l'emprunt.

Pour 2021, la section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Restes à réaliser	1 442 317,70	Restes à réaliser	203 502,50
Dépenses d'équipement	8 167 330,00	Subventions d'équipement	1 481 230,00
Dépenses financières	928 048,91	Dotations et fonds divers	320 000,00
		Cessions d'actifs	706 460,00
		Emprunt	3 571 440,22
		Résultat de clôture 2020	2 534 481,98
Total dépenses réelles	10 537 696,61	Total recettes réelles	8 817 114,70

AUTOFINANCEMENT DEGAGE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 720 581,91

• **L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement destiné au financement de la section d'investissement s'établit à 1 720 581.91 €.**

• **Subventions d'équipement à hauteur de 1 481 230 €**

Elles sont en forte hausse par rapport à 2020, fonction du volume des dépenses, de la nature et du calendrier de réalisation des projets.

Elles sont réparties comme suit :

- Aménagement technique de l'Auditorium : 12 000 € (mécénat)
- Restructuration de l'école élémentaire la Boétie : 176 400 € (Préfecture DSIL)
- Construction d'un 4^{ème} groupe scolaire : 1 045 350 € (Préfecture DSIL et DETR ; Conseil Départemental et CAF)
- Aménagement paysager de l'école maternelle Jean Pometan : 19 480 € (Préfecture DSIL)
- Acquisition et aménagement parcelle cimetière : 200 000 € (accompagnement de Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV 5 et du Règlement d'Intervention cimetière)
- Fonds Départemental d'aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) : 28 000 €

• **Dotations et fonds globalisés à hauteur de 320 000 €**

- Fonds de compensation de la TVA (220 000 €) : il est calculé sur les dépenses d'équipement éligibles de l'année N-1 (au taux de 16.404%),
- Taxe d'aménagement (100 000 €) : ce reversement est également proportionnel au montant des équipements publics supportés par la commune en N-1. Il correspond au 1/7[°] du coût des équipements communaux nets du FCTVA et des subventions perçues dans la limite du montant plafonné des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la commune.

• **Cessions foncières : 706 460 €**

• **Emprunts à hauteur de 3 571 440 €**

Au vu de la dynamique des dépenses d'équipement sur l'exercice 2021, le budget s'équilibre avec l'inscription d'un emprunt à hauteur de 3 571 440 €.

CONCLUSION

Le budget 2021 est construit dans un univers budgétaire incertain à plusieurs titres.

Il l'est, d'abord, comme lors des derniers exercices, par le manque de lisibilité dans les réformes nationales et leur impact sur le long terme. La baisse des dotations, additionnée à la suppression de la taxe d'habitation, mettent les collectivités dans une instabilité qui rejaillit nécessairement sur les prévisions budgétaires.

À cela s'ajoute l'incertitude liée à la crise sanitaire, dont nous découvrons les effets concrets et chiffrés sur l'année 2020 et qui a un impact sur l'anticipation des dépenses et des recettes de l'année en cours. À ce titre, le budget 2021 fait preuve de prudence et d'anticipation, afin de ne pas subir de difficultés en cours d'exercice.

Cependant, ce budget de prudence va de pair avec une ambition forte en termes d'investissements, afin de répondre aux besoins essentiels de la population et notamment à l'engagement de fournir aux enfants de la commune les meilleures conditions possibles d'apprentissage et d'épanouissement, avec la construction du 4^{ème} groupe scolaire et la restructuration de La Boétie. Ces investissements d'envergure représentent l'impact le plus important pour les finances communales et exigent, pour la première fois depuis de nombreuses années, la contractualisation d'un nouvel emprunt.

Cet emprunt est aujourd'hui réalisable dans de bonnes conditions car il fait suite à une séquence d'amélioration de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement sur les exercices précédents, ce qui montre bien l'efficacité de la rigueur comptable sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2014.